

ENERGIE ET INFRASTRUCTURE



Des enfants rohingyas sous une lampe solaire au camp de réfugiés de Kutupalong, Bangladesh. © HCR/Andrew McConnell

Le Pacte mondial énonce diverses mesures pouvant être adoptées par la communauté internationale pour s'attaquer aux problèmes majeurs auxquels se heurtent les réfugiés et les communautés hôtes. Elles concernent notamment l'aide à l'énergie et à l'infrastructure qui peuvent se révéler essentielles pour la survie, la protection contre les violences sexuelles et sexistes, l'emploi et les opportunités éducatives, faciliter la productivité et accroître notablement la cohésion sociale.

Des faits et des chiffres

Énergie. Il ne peut y avoir de dignité et d'autonomie sans accès à l'énergie. Pouvoir cuisiner sans devoir ramasser ou acheter du bois de feu, avoir de la lumière pour se déplacer la nuit en sécurité ou étudier le soir est un luxe hors de portée pour la plupart des réfugiés.

Seulement 10% environ des réfugiés à travers le monde dispose d'un accès fiable à l'énergie pour s'éclairer, se chauffer, se rafraîchir, cuisiner ou électrifier leurs abris. Les enfants réfugiés sont cinq fois plus susceptibles d'être déscolarisés que les jeunes non réfugiés. L'accès à l'énergie ouvrirait de nouvelles possibilités d'éducation aux enfants réfugiés, par exemple via

l'apprentissage connecté. Les violences contre les filles et les femmes sont fréquentes dans de nombreux camps non éclairés. L'éclairage des rues est une solution qui permet aux gens de se déplacer sans danger à l'intérieur des camps pendant la nuit, notamment les femmes et les filles.

Connectivité. Les personnes déplacées vivent aussi sans la connectivité nécessaire pour obtenir des informations essentielles, communiquer avec les leurs, accéder aux services de base et créer du lien avec les communautés locales, nationales et mondiales.

Selon les recherches du HCR, 7% des

communautés réfugiées n'ont pas les infrastructures numériques requises pour accéder à l'Internet et à la téléphonie mobile, alors que la plupart des réfugiés vivant en zone urbaine disposent d'une couverture mobile. Dans les campagnes, la situation est cependant bien pire, 20% des réfugiés vivant dans des zones dépourvues de connectivité. Par ailleurs, les réfugiés consacrent souvent jusqu'à un tiers de leur revenu disponible pour rester connectés, mettant en exergue un autre obstacle majeur à leur connectivité, à savoir le coût.

Eau, assainissement et hygiène. D'après le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019, trois personnes sur 10 dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable, lors même que l'eau potable et l'assainissement sont reconnus comme des droits fondamentaux indispensables à la santé et à la dignité humaine.

C'est particulièrement vrai pour les réfugiés. Lorsque les gens ont fui leur foyer, ils ont souvent du mal à accéder à un approvisionnement sûr et suffisant en eau, de même qu'aux installations d'assainissement et d'hygiène, ce qui met en péril leur santé et leur survie. Selon le suivi de la situation par le HCR, l'ODD n°6 — accès de base à un approvisionnement en eau — n'a été atteint que dans seulement 59% des crises de réfugiés, très en-deçà de la moyenne mondiale, et seulement 17% des réfugiés disposent de simples toilettes dans leur logement. Des solutions novatrices et durables en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène permettront d'améliorer le bien-être des populations de réfugiés, tout en limitant les dégradations environnementales.

Santé. Le droit international définit le plus haut niveau de santé physique et mentale comme un droit fondamental pour tous. Toutefois, les réfugiés sont parfois confrontés à des difficultés d'accès aux soins de santé, pour des raisons diverses dont leur statut légal, les obstacles linguistiques et la discrimination. Veiller à l'accès des réfugiés aux services de santé permet à la fois de sauver des vies et de réduire le coût des soins, tout en protégeant la santé des réfugiés et des communautés hôtes.

Environnement. La grande majorité des réfugiés vit aujourd'hui dans des pays à revenu faible à intermédiaire dont les infrastructures, telles que les écoles, les abris, les centres de santé et les réseaux de distribution d'eau, sont déjà exploités à la limite de leurs possibilités et mal équipés pour répondre aux besoins de vastes populations de nouveaux arrivants, ce qui exerce des pressions énormes sur des ressources limitées et aggrave les problèmes environnementaux. L'utilisation non durable des ressources naturelles peut provoquer des dégradations environnementales qui pèsent longtemps sur les ressources naturelles et le bien-être des populations déplacées et des communautés d'accueil. En outre, la compétition pour l'accès à des ressources naturelles limitées telles que le bois de feu, l'eau et les pâturages est une source potentielle de conflit. Apporter au plus tôt des solutions durables et écologiques à ces problématiques contribue à favoriser le bien-être des réfugiés comme des communautés d'accueil.



Éthiopie. Sabriina voit l'avenir en solaire. © HCR/Diana Diaz

Le Pacte mondial sur les réfugiés

Le Pacte mondial sur les réfugiés vise à transformer la réponse mondiale aux déplacements de masse en mettant en application le principe de partage international des responsabilités qui sous-tend la protection, l'assistance et, in fine, la recherche de solutions aux crises de réfugiés.

Le Pacte a quatre objectifs fondamentaux : a) alléger la pression sur les pays d'accueil ; b) renforcer l'autonomie des réfugiés ; c) élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers ; et d) favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité.

En adoptant le Pacte mondial, la communauté internationale a reconnu que les pays d'accueil doivent être soutenus pour résoudre les problèmes d'hébergement et les impacts environnementaux liés aux importantes populations de réfugiés, s'engageant à fournir ressources et expertise pour renforcer les infrastructures et promouvoir la gestion durable des ressources et des écosystèmes naturels dans les zones urbaines comme rurales.

Le Pacte mondial énonce diverses mesures pouvant être adoptées par la communauté internationale pour s'attaquer à ces difficultés.

Ce soutien peut inclure les contributions destinées à renforcer les capacités nationales pour résoudre les problèmes d'hébergement, d'eau, d'assainissement, d'hygiène,

Le Forum mondial sur les réfugiés

Le **Forum mondial sur les réfugiés** qui se tiendra les **17 et 18 décembre 2019**, sera l'occasion de mobiliser tous les acteurs pour faire le point des **avancées concrètes** vers les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, notamment au moyen d'un renforcement des infrastructures dans les pays hôtes et d'un engagement accru dans le domaine de l'énergie propre et renouvelable.

Ce sera également l'occasion de présenter les **bonnes pratiques** qui ont entraîné des différences notables dans l'existence des réfugiés et des communautés d'accueil. Ces approches et pratiques peuvent devenir des modèles à imiter et à améliorer.

d'infrastructure et de dégradations environnementales dans les zones rurales et urbaines où vivent des réfugiés ainsi qu'à proximité ; et les investissements visant à combler le fossé technologique et développer les capacités en vue du déploiement de technologies intelligentes, abordables et adaptées et des énergies renouvelables dans les pays en développement et les pays les moins avancés qui accueillent des réfugiés.

Les évaluations d'impact environnemental, les projets nationaux de développement durable et les modèles de gestion favorisant l'offre d'énergies propres répondant plus efficacement aux besoins des réfugiés et des communautés hôtes seront activement soutenus, de même que les programmes visant à offrir un « accès sûr aux combustibles et à l'énergie » pour améliorer la qualité de vie dans les installations humaines, notamment les conditions de vie et de travail des urbains et des ruraux. Le développement des capacités techniques sera facilité, y compris via le secteur privé et les arrangements entre États. S'il y a lieu, une aide sera également fournie pour inclure des réfugiés dans les stratégies de réduction des risques de catastrophes.

Les contributions et les bonnes pratiques peuvent porter sur les aspects suivants :

- **Énergie**, en s'assurant que les réfugiés et les communautés hôtes ont accès à une distribution d'énergie suffisante, sûre et durable aux fins des besoins ménagers et de la production, y compris au moyen d'un soutien pour le renforcement et l'expansion des infrastructures énergétiques nationales.

- **Environnement**, en trouvant des solutions de rechange au gasoil polluant, aux émissions de CO₂, aux plastiques et à l'incinération des déchets solides à ciel ouvert dans les zones d'accueil de réfugiés, et en préconisant l'inclusion des réfugiés dans les programmes visant à accroître la résilience et l'adaptation aux changements climatiques, en particulier ceux d'institutions financières internationales et de fonds compétents (tels que le Fonds vert pour le climat).
- **Eau et assainissement** : Construction d'ouvrages permettant de raccorder les camps et installations de réfugiés aux réseaux de distribution d'eau pour éviter l'acheminement d'eau par camions.
- **Santé** : Faciliter l'inclusion des réfugiés dans les systèmes de santé nationaux au moyen d'infrastructures sanitaires et de régimes nationaux d'assurance-maladie.
- **Abris** : Fournir des abris adéquats où les réfugiés peuvent vivre en sécurité et dignement.
- **Connectivité** : Faciliter la connectivité Internet pour les réfugiés et les communautés hôtes.

D'autres exemples de contributions et de bonnes pratiques sont présentés [ici](#).
